



**ACTE D’ENGAGEMENT**

**ACCORD-CADRE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

**Objet du marché :**

**Fourniture, mise en service et maintenance d’une solution complète de gestion armurerie (logiciel, armoire sécurités, extensions, ; prestations associées)**

**CONTRAT N°**

(à compléter par la collectivité lors de l’attribution)

**A REMETTRE AU FORMAT WORD LORS DE LA REMISE DE L’OFFRE**

**Ville d'Angers**

**Direction Prévention Sécurité**

BP 80011

49020 ANGERS CEDEX 02

La ville d’Angers et Angers Loire Métropole ont élaboré leur Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Celui-ci se décline en 6 axes et 19 actions. Le présent achat s’inscrit parmi celles-ci :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Axes** | **Actions** | |
|  | Encourager une gestion responsable et raisonnée pour nos moyens généraux | **✓** | Adopter une gestion responsable de notre parc informatique |
|  | Optimiser nos processus de commande et d’approvisionnement |
| **✓** | Faire connaître et favoriser le réemploi de nos matériels au sein de la collectivité |
|  | Faire de nos évènements l’expression de la responsabilité sociale et environnementale de nos collectivités |  | Imposer et développer le réemploi, la réutilisation et le recyclage dans le cadre de nos évènements |
|  | Privilégier la saisonnalité, l’approvisionnement local et prévenir le gaspillage alimentaire dans nos achats |
|  | Identifier les écolabels et les inclure dans nos contrats |
|  | Faire de la clause sociale une stratégie d’achats |  | Atteindre 30% de marchés comportant une disposition sociale en 2025 |
|  | Diversifier nos clauses sociales (décrocheurs scolaires, égalité femme/homme, handicap…) |
|  | Promouvoir les entreprises des secteurs adaptés et protégés et les marchés réservés |
|  | Imaginer et concevoir des travaux de manière sobre et responsable |  | Imposer sur nos chantiers une gestion des déchets ambitieuse |
|  | Imposer le réemploi dans nos opérations |
|  | Exiger le recours à un matériau biosourcé a minima par chantier |
|  | Adopter des pratiques responsables avec les opérateurs économiques |  | Rendre nos missions et notre programmation des achats plus visibles |
| **✓** | Adapter et simplifier nos documents de marché |
|  | Questionner nos fournisseurs sur leur niveau de satisfaction dans l’exécution du contrat |
|  | Professionnaliser et promouvoir l’achat responsable |  | Construire et promouvoir un plan de formation global sur l’achat responsable |
|  | Organiser des temps de présentation et d’échanges sur la charte de déontologie |
|  | Questionner systématiquement nos candidats sur leur politique en matière de transition écologique |
| **✓** | Rendre visibles les actions de la collectivité en faveur de l’achat responsable. |

[1 - Parties au contrat 4](#_Toc212038588)

[**1.1 - Identification de l’acheteur** 4](#_Toc212038589)

[**1.2 -** Identification du co-contractant 4](#_Toc212038590)

[**1.3 -** Désignation des représentants des parties 5](#_Toc212038591)

[**1.4 -** Référent sécurité 6](#_Toc212038592)

[2 - Dispositions générales 6](#_Toc212038593)

[**2.1 - Objet du contrat** 6](#_Toc212038594)

[**2.2 - Mode de passation** 6](#_Toc212038595)

[**2.3 - Forme du contrat / technique d’achat** 6](#_Toc212038596)

[3 - Prix du contrat 6](#_Toc212038597)

[4 - Durée et délai d’exécution 7](#_Toc212038598)

[5 - Paiement 8](#_Toc212038599)

[6 - Avance 8](#_Toc212038600)

[7 - Nomenclatures 8](#_Toc212038601)

[8 - Signature 9](#_Toc212038602)

[ANNEXE : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS 11](#_Toc212038603)

# Parties au contrat

## **Identification de l’acheteur**

Nom de l'organisme : Ville d'Angers, en qualité du pouvoir adjudicateur.

Comptable assignataire des paiements pour la ville d’Angers : Le Responsable du Service de Gestion Comptable Angers - Boulevard de la Résistance-et-de-la-Déportation 49020 Angers Cedex 02

## Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces contractuelles constitutives du marché faisant référence au CCAG Fournitures Courantes et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (candidat individuel),

M/Mme …………………….

Agissant en qualité de …………………….

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte :

engage la société suivante sur la base de son offre :

**OU**

Le mandataire (groupement momentanée d’entreprises),

M/Mme ……………………. agissant en qualité de représentant de l’entreprise mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom commercial** | ……………………. |
| **Dénomination sociale** | ……………………. |
| **Adresse/Commune/Code Postal** de l’unité ou de l’établissement qui exécutera la prestation | ……………………. |
| **Adresse/Commune/Code Postal** *si elle est différente de l’adresse postale* | ……………………. |
| **Courriel** | ……………………. |
| **Numéro de téléphone** | ……………………. |
| **Numéro de SIRET[[1]](#footnote-1)** | ……………………. |
| **Numéro SIRET de l'établissement de facturation** | ……………………. |
| **Code APE** | ……………………. |
| **Numéro de TVA intracommunautaire** | ……………………. |

s'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement dont la répartition des prestations est précisée à l’annexe 1[[2]](#footnote-2) au présent document. Le tableau de répartition financière par cotraitant peut être modifié par simple ordre de service en cours d’exécution.

***En cas de groupement***

Par dérogation à l’article 3.5.4 du CCAG-FCS, en cas de défaillance du mandataire du groupement, les membres du groupement sont tenus de lui désigner un remplaçant. A défaut, et à l'issue d'un délai de 8 jours à compter de la notification de la mise en demeure par l'acheteur d'y procéder, le cocontractant énuméré en deuxième position dans l’annexe « désignation des co-traitants et répartition des prestations »du présent document devient le nouveau mandataire du groupement.

## Désignation des représentants des parties

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Représentant de l’acheteur** | **Représentant du titulaire** | **Référent technique exécutant la prestations** |
| Les intervenants de l’acheteur sont identifiés au chapitre V. du CCTP. | Fonction : …………………….  Nom de la personne physique : ……………………. | Fonction : …………………….  Nom de la personne physique : ……………………. |
| Adresse : …………………….  Téléphone : …………………….  Courriel : ……………………. | Adresse : …………………….  Téléphone : …………………….  Courriel : ……………………. |

Le « Représentant du titulaire » est la personne physique habilitée à le représenter et disposant des pouvoirs suffisants pour prendre les décisions l’engageant.

Le « Référent technique exécutant les prestations » est l’interlocuteur désigné par le titulaire comme étant la personne en charge de l’exécution des prestations.

En cas de changement de référent technique, l’information doit être apportée à l’acheteur au moins 15 jours avant le changement de référent technique. Le référent technique proposé doit présenter les garanties et compétences équivalentes au référent initialement désigné et agréé par l’acheteur.

En cas de non information dans le délai mentionné ci-dessus, l’acheteur se réserve la possibilité de résilier le marché.

Par dérogation à l’article 3.4.3 du CCAG-FCS, l’acheteur dispose d’une période de 2 mois à compter de la prise de fonction du nouveau référent technique exécutant les prestations, pour l’agréer. Il n’y aura pas d’admission tacite du remplaçant. En cas de récusation de la première proposition de remplaçant, le titulaire pourra faire une deuxième proposition. En l’absence de remplaçant agréé par l’acheteur, celui se réserve la possibilité de résilier le marché.

## Référent sécurité

|  |
| --- |
| **Référent sécurité** |
| Nom de la personne physique : ……………………. |
| Adresse : …………………….  Téléphone :  …………………….  Courriel : ……………………. |

# Dispositions générales

## **Objet du contrat**

Le présent marché a pour objet la fourniture, l’installation, la mise en service et la maintenance d’une solution complète de gestion armurière destinée à la Police municipale de la Ville d’Angers.

Le présent marché n’est pas alloti compte tenu du fait que l’allotissement compromettrait la cohérence technique et la sécurité de la solution.

Lieu(x) d'exécution : Immeuble sis 13, Place Mendès France – 49 100 ANGERS (ex Banque de France)

## **Mode de passation**

Le présent marché est un marché passé selon une procédure adaptée (article R.2123-1 du Code de la commande publique).

## **Forme du contrat / technique d’achat**

Le présent contrat est un accord-cadre conclu avec un opérateur économique s’exécutant via l’émission de bons de commande en application des articles R2162-1 à -6 et R2162-13 et -14 du code de la commande publique.

# Prix du contrat

Forme des prix : Prix mixtes

Les prestations du marché concerné par cet acte d'engagement seront rémunérées dans la limite de 220 000 € HT :

* Par application des prix forfaitaires et unitaires, suivant la quantité des prestations effectivement exécutées.

Le détail des montants figure dans le **document financier (BPU–DPGF)** annexé au présent acte d’engagement, qui précise la part forfaitaire et la part unitaire

Les prix unitaires seront déclenchés par ordre de service.

# Durée et délai d’exécution

Les délais d’exécution sont fixés à l’article 4 du CCAP.

Sauf mention contraire dans le bon de commande et/ou commande en ligne, le(s) délai(s) mentionné(s) dans le CCAP démarre(nt) à compter de la réception de la commande dans les conditions définies ci-après.

Par dérogation à l'article 3.2.1 du CCAG FCS, le fait générateur qui fait démarrer les délais d’exécution des prestations est la date de validation de la commande sur le site de commande en ligne du titulaire, dès lors que celle-ci est postérieure à l’engagement comptable.

Par dérogation à l’article 3.2.1 du CCAG-FCS, les délais fixés en jours s’entendent en jour ouvré.

Le candidat peut proposer un délai d’exécution des prestations plus court. Dans ce cas, ce délai optimisé devient contractuel**[[3]](#footnote-3)**.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Prestations** | **Délai maximum** | **Délai optimisé** | **Précisions** |
| Mise en service compléte du socle initail (Logiciel, armoire principale, formation des agents | Au plus tard le 15 mai 2026 | ……………………. | ……………………. |
| Phase de vérifivation tecnhique | Fin juin 2026 | ……………………. | ……………………. |
| Garantie du matéreil (Pièce, main-d’œuvre, dépalcements) | Minimum deux ans à compter de l’admission définitive | ……………………. | ……………………. |
| Maintenance du logiciel | Pendant toute la durée du marché |  |  |
| Prestations complémentaires (Extensions de casoers, armoire à clés, licences supplémentaires) | Deux mois à compter de la notification du bon de command e |  |  |

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par ordre de service de l’acheteur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS/correspondant du CCAP.

# Paiement

L’acheteur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

**Joindre RIB (avec BIC et IBAN)**

En cas de groupement d’opérateurs économiques, le paiement est effectué sur :

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe 1 « Désignation des cotraitants et répartition des prestations » du présent document.

un compte unique ouvert au nom du mandataire

un compte unique ouvert au nom du groupement

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si plusieurs cases sont cochées, l’acheteur considérera que le groupement a opté pour le 1er cas.

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du CCAG-FCS.

*Ordonnateur* :

Monsieur le Maire d’Angers.

# Avance

Le candidat (cocher la case correspondante) :

souhaite bénéficier de l’avance (sous réserve de remplir les conditions fixées au CCAP)

renonce au bénéfice de l’avance

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, l’acheteur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

Le titulaire est informé que pour bénéficier du versement de l’avance, il lui faut adresser dès réception de la notification, le justificatif de la garantie exigée au CCAP.

# Nomenclatures

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| **Code principal** | **Description** |
| --- | --- |
| 45233292-2 | Installation de dispositif de sécurité |

# Signature

**ENGAGEMENT DU TITULAIRE**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique.

A …………………….

Signature du titulaire

*(le cas échéant, du mandataire ou des membres du groupement)*

**ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L’ACHETEUR**

**La présente\*\* offre est acceptée**

Mois zéro : novembre 2025

A Angers,

Signature du représentant de l’acheteur habilité par la délibération DEL-2024-230 du 23 septembre 2024

*Le certificatif de signature électronique est apposé sur la page de garde du présent document*

\*\* Elle est complétée par les annexes suivantes :

Annexe désignation des co-traitants et répartition des prestations ;

Annexe relative à la présentation d’un sous-traitant (ou DC4) ;

Annexe relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres

Annexe relative à la mise au point du marché ;

Autres (à préciser)

**NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES**

*Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances* :

Monsieur le Maire d’Angers

Le titulaire du marché souhaite-t-il que lui soit remis un certificat de cessibilité ?

OUI

NON

Si oui, en cas de groupement, et/ou de sous-traitant(s) déclaré(s) dès la remise de l'offre, préciser les bénéficiaires demandeurs : …………………….

Le certificat de cessibilité sera signé sous format papier original et envoyé par voie postale au bénéficiaire.

**Nota :** Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, l’acheteur considérera que l'entreprise ne sollicite pas la remise du certificat de cessibilité.

# 

# ANNEXE : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignation de l'entreprise** | **Prestations concernées** | **Montant HT[[4]](#footnote-4) ou %** | **Taux**  **TVA** | **Montant TTC** |
| Dénomination sociale : …………………….  SIRET : ……………………. Code APE : …………………….  N° TVA intracommunautaire : …………………….  Adresse : ……………………. | ……………………. | ……………………. | ……………………. | ……………………. |
| Dénomination sociale : …………………….  SIRET : ……………………. Code APE : …………………….  N° TVA intracommunautaire : …………………….  Adresse : ……………………. | ……………………. | ……………………. | ……………………. | ……………………. |
| Dénomination sociale : …………………….  SIRET : ……………………. Code APE : …………………….  N° TVA intracommunautaire : …………………….  Adresse : ……………………. | ……………………. | ……………………. | ……………………. | ……………………. |
| Dénomination sociale : …………………….  SIRET : ……………………. Code APE : …………………….  N° TVA intracommunautaire : …………………….  Adresse : ……………………. | ……………………. | ……………………. | ……………………. | ……………………. |
|  |  | ……………………. |  | ……………………. |

Rappel : Par dérogation à l’article 3.5.4 du CCAG-FCS, en cas de défaillance du mandataire du groupement, les membres du groupement sont tenus de lui désigner un remplaçant. A défaut, et à l'issue d'un délai de 8 jours à compter de la notification de la mise en demeure par l'acheteur d'y procéder, le cocontractant énuméré en deuxième position dans la présente annexe devient le nouveau mandataire du groupement.

1. à défaut, un numéro d’identification européen ou international ou propre au pays d’origine de l’opérateur économique issu d’un répertoire figurant dans la liste des [ICD](http://metadata-stds.org/Document-library/Draft-standards/6523-Identification-of-Organizations/ICD_list.htm)  [↑](#footnote-ref-1)
2. Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint [↑](#footnote-ref-2)
3. En l’absence de réponse ou en cas de délai supérieur au maximum, le délai maximum s’appliquera [↑](#footnote-ref-3)
4. Préciser si ce montant est annuel, par période ou sur la durée totale du marché [↑](#footnote-ref-4)